

COMMUNIQUÉ

de presse



L'État, la RATP et IDFM doivent maintenant sortir de leur déni sur la pollution de l'air dans le métro et le RER !

Hier matin, la CGT-RATP était présente à la restitution de l'étude sur la pollution de l'air dans le métro et le RER que les journalistes de l'émission « Vert de rage » ont mené en partenariat avec l'association Respire.

Cette étude est sans appel. Elle démontre que le niveau de concentration des particules fines mesuré dépasse, en moyenne, sur l'ensemble des stations de métro et de RER, jusqu'à 5 fois, les seuils autorisés par l'OMS. Elle est en moyenne 2 fois supérieure à la pollution en particules fines mesurée à l'extérieur. **Dans ce contexte, nous savons que les impacts de la pollution de l'air entraînent chaque année près de 10 000 décès en Île-de-France.**

Depuis au moins 2015, les militants CGT-RATP alertent la RATP et IDFM sur le besoin urgent de prendre des mesures pour réduire ces émissions de particules issues du freinage des trains et ventiler l'air des stations et tunnel. En 2019, le Secrétaire de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité Social Économique Central rappelait à la Direction ses obligations pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salarié.e.s (cf. article L. 4121-1 du Code du Travail). La même année, **un courrier d'alerte était aussi adressé à la Présidente d'IDFM et un second à la Ministre de la Santé. Les deux sont restés sans réponse.**

Malgré des bénéfiques records de l'entreprise toutes ces années, il n'a pas été mis les moyens suffisants. La Direction les a affectés majoritairement dans les filiales, au détriment de la santé des salarié.e.s et des usagers.

Il est donc urgent que la Direction engage réellement des mesures, à court et à moyen terme pour, notamment :

- ✓ renforcer les examens lors des visites médicales (radio pulmonaire par périodicité) pour agir le plus tôt possible sur les infections contractées,
- ✓ maintenir le régime spécial de retraite et réinstaurer les années bonifiées pour diminuer le temps d'exposition sur la carrière des agents,
- ✓ diminuer le temps de travail et prévoir des protections notamment lors des journées « pic de pollution »,
- ✓ admettre une priorité en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT) pour engager tous les moyens pour diminuer l'exposition des agents, en attendant le déploiement de moyens techniques efficaces,

Enfin, si leur volonté est de mettre en œuvre des solutions concrètes pour améliorer la qualité de l'air sur notre réseau, la CGT reste disponible pour échanger, très rapidement, avec l'État, la RATP et IDFM.

Paris, le 24 mai 2023

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris